



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES ASSEMBLEES

**ARRETE N° AD 2024-172**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DU DEPARTEMENT DE**  
**L'ATTESTATION PERMETTANT D'OBTENIR UN LAISSEZ-PASSER AFIN DE CIRCULER**  
**DANS LES PERIMETRES DE SECURITE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**  
**2024**

Le président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3 qui confère le droit au président du Conseil départemental de déléguer sa signature,

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment l'article L. 211-11-1,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'élection du président du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu la délibération n° 2021-CD-9-6419.1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil départemental au président du Conseil départemental dans le cadre des articles L. 3211-2, L. 3221-10, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour certains agents d'obtenir un laissez-passer numérique (QR code) dénommé Pass Jeux, pour accéder ou circuler dans les périmètres de sécurité des jeux olympiques et paralympiques 2024,

Considérant que dans un souci de bon fonctionnement de l'administration départementale, il est nécessaire de donner délégation de signature à certains directeurs, responsables, adjoints et secrétaires généraux, agents du Département, afin de signer les attestations employeurs permettant aux agents d'obtenir un laissez-passer numérique (QR code) pour l'exercice de leurs fonctions,

Sur proposition de monsieur le directeur général des services du département,

**Arrête :**

**Article 1er :** Délégation est donnée aux collaborateurs mentionnés à l'article 2, à l'effet de signer au nom du président du Conseil départemental, l'attestation employeur permettant aux agents du département des Yvelines de demander un laissez-passer numérique (QR code) pour circuler dans les périmètres de sécurité des jeux olympiques et paralympiques 2024, pour les agents relevant de leur direction.

**Article 2 :** Les collaborateurs visés par l'article 1<sup>er</sup> sont les suivants :

- au sein du Cabinet du président :
  - o OSTORERO Fabrice, directeur de Cabinet
  - o AYACHE Julien, chef de Cabinet
  - o LACELLE Olivier, chargé de mission aux groupes politiques
- au sein de la direction générale des services :
  - o SAIB Sonia, directrice des affaires juridiques et des assemblées

- CLEMENDOT Marie-Emilie, directrice adjointe des affaires juridiques et des assemblées
- GUICHARD-SPICA Hélène, directrice des archives départementales
- WAGNER Blandine, directrice adjointe des archives départementales
- DELAFOY Eric, directeur de la communication et de la marque
- GIGON Audrey, responsable de pôle à la direction de la communication et de la marque
- MOREIRA Aurélie, responsable de pôle à la direction de la communication et de la marque
- YAYI Eric, responsable de l'atelier de la donnée
- au sein de la direction générale déléguée aménagement et territoires :
  - BOROTRA Alexandre, directeur général délégué
  - PICOT Marie Diane, directrice des ressources humaines
  - BAS Sandra, adjointe à la directrice des ressources humaines
  - DONTENWILL Rodolphe, adjoint à la directrice des ressources humaines
  - CHAUVEL Agnès, directrice des finances et de l'évaluation
  - BENLADJ Nazim, directeur adjoint des finances et de l'évaluation
  - SADI-HADDAD Farida, directrice de l'Europe unifiée 78/92
  - LAHURE Magali, adjointe à la directrice de l'Europe unifiée 78/92
- au sein de la direction générale adjointe développement et aménagement durable :
  - RABASTE Maxime, directeur général adjoint
  - DELAFOY Eric, directeur de la culture, du tourisme et du sport
  - LELLOUCHE Marjolaine, directrice adjointe de la culture, du tourisme et du sport
  - CHARIER Marie-Aline, directrice du musée départemental Maurice Denis
  - PITTOIS Anne-Marie, chef de service secrétariat général du musée départemental Maurice Denis
  - RIGAL Jean-Christophe, directeur des contrats, des études et de la prospective
  - PAILLAS Anne-Caroline, directrice de l'éducation et de la jeunesse
  - VIALAY Camille, directrice adjointe de l'éducation et de la jeunesse
  - SAUVEE Alexandre, directeur du développement immobilier
  - RIPART Jean-Marie, directeur délégué du développement immobilier
  - BAYA Jamila, directrice de l'attractivité économique
  - DANLOS Sophie, directrice de l'environnement
  - DUVAL Mickaël, sous-directeur à la direction de l'environnement
- au sein de la direction générale adjointe grands projets et mobilités :
  - MAURIZE Céline, directrice générale adjointe grands projets et mobilités
  - SENIQUETTE Corinne, directrice des mobilités
  - ZAMPICCOLI Laurent, directeur adjoint des mobilités
  - NOUGAREDE Pierre, directeur du service voirie de l'EPI 78/92
  - GROS François, directeur adjoint du service voirie de l'EPI 78/92
- au sein de la direction générale adjointe ville patrimoine et construction :
  - GARS Benoît, directeur général adjoint ville patrimoine et construction
  - BOUTOT Romary, directeur des bâtiments
  - SAUVAGE Christophe, directeur adjoint des bâtiments
  - DUCARROZ Anne-Sophie, directrice de la ville et de l'habitat
  - CUILLANDRE Sophie, directrice adjointe de la ville et de l'habitat
  - FAURE Aurélie, directrice adjointe du patrimoine immobilier
  - LALLEMAND Nicolas, directeur de la commande publique unifiée 78/92
  - PITTOIS Albane, directrice adjointe de la commande publique unifiée 78/92
  - GALLAND Christine, directrice des moyens généraux
  - GUERIN Mathieu, directeur de la mission coopération internationale
- au sein de la direction générale déléguée aux solidarités :
  - FERNANDEZ Albert, directeur général délégué aux solidarités
  - TABET Fares, directeur adjoint des systèmes d'information
  - BENEYTO Nathalie, secrétaire générale à la direction du secrétariat général
  - FLEURANCE Delphine, secrétaire générale adjointe à la direction du secrétariat général
  - SOURIAU Emmanuel, directeur de l'autonomie
  - MARSEAULT Anne, adjointe au directeur de l'autonomie
  - BOIL Laurence, directrice de l'insertion et de l'accompagnement social
  - STOOS Christine, directrice des relations usagers
  - BELLEMIN Elodie, adjointe à la directrice des relations usagers
  - LAVANTUREUX Sandra, directrice générale adjointe de l'enfance, de la famille et de la santé
  - TERRADE Vincent, adjoint à la directrice générale adjointe de l'enfance, de la famille et de la santé

de la famille et de la santé  
 Accusé de réception en préfecture  
 03/07/2024 10:08:12  
 Date de télétransmission : 03/07/2024  
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

- GAMELIN Alexandra, responsable du pôle pilotage des activités et projets à la direction générale adjointe enfance, famille et santé
- FREIDA Vincente, responsable du pôle prévention à la direction générale adjointe enfance, famille et santé
- SIMON Christine, directrice de l'enfance et de la jeunesse
- BOURGEOIS Emilie, directrice adjointe de l'enfance et de la jeunesse
- CYNOBER Mathieu, directeur de la santé
- ZUGASTI Nelly, directrice de la maison de l'enfance des Yvelines
- MENIAR Youssef, directeur du territoire d'action départementale de Seine Aval et Boucle de Seine *(par intérim)*
- VIGUERARD Cécile, directrice adjointe du territoire d'action départementale de Seine Aval et Boucle de Seine *(par intérim)*
- DAHER Mireille, secrétaire générale du territoire d'action départementale de Seine Aval et Boucle de Seine *(par intérim)*
- VIVIER Sylvie, directrice du territoire d'action départementale de Grand Versailles
- RICOUL Nathalie, secrétaire générale du territoire d'action départementale de Grand Versailles
- BERSIHAND Louise, directrice du territoire d'action départementale de Saint-Quentin
- LOUAP Carine, secrétaire générale du territoire d'action départementale de Saint-Quentin
- CISSE Isabelle, directrice du territoire d'action départementale de Terres d'Yvelines
- TROTON-JOZEAU Stéphanie, secrétaire générale du territoire d'action départementale de Terres d'Yvelines.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera automatiquement abrogé le 13 septembre 2024.

**Article 4 :** Les actes signés au titre de la présente délégation porteront les nom, prénom et qualité du signataire, ainsi que la mention de la présente délégation.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

**Article 6 :** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles.

Signé par : Pierre BÉDIE  
 Date : 02/07/2024  
 Qualité : Président du Conseil Départemental des Yvelines

Accusé de réception en préfecture  
 078-227806460-20240703-AD2024-172-CC  
 Date de télétransmission : 03/07/2024  
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

